Open Campus Day à l’École Royale Militaire



Ne rate pas la journée découverte organisée le 18 mars 2025 par l’école royale militaire.

Au programme du jour

Un exposé sur la vie à l’École Royale Militaire, un explicatif des épreuves de sélection sera donné et une visite guidée des infrastructures et des laboratoires. Tu auras également

l’opportunité de suivre un cours académique afin de vivre une expérience en immersion, le tout entouré d’étudiants chargés de répondre à tes questions.

Inscriptions

Pour rappel, l’inscription à la journée est obligatoire et une authentification d’identité sera faite à l’entrée, n’oublie donc pas ta pièce d’identité. Une attestation de présence te sera distribuée en cas d’absence au travail ou à l’école.

Cette journée s’inscrit dans une suite de **plusieurs évènements** qui se sont déroulés les mois précédents. Il s’agit de l’avant-dernière journée portes ouvertes avant la date limite d’inscription pour l’année scolaire 2025-2026, à savoir le **7 avril 2025**. La dernière journée découverte se tiendra le 1er avril 2025**,** à **rue Hobbema, 8 à 1000 Bruxelles**, avec obligation d’inscription au préalable sur le site de ERM. Les inscriptions pour cette journée se clôturent le 28 mars 2025.

Parcours d’études et renseignements

Pour plus d’informations sur les formations proposées, les diplômes requis, la durée de la formation et bien d’autres questionnements, la Défense reste disponible sur rendez-vous dans différents centres d’information en Belgique.

L’École Royale Militaire propose actuellement un parcours d’études en :

– Sciences sociales et militaires ;

– Ingénieur civil/ Polytechnique ;

– Ingénieur industriel ;

– Corps technique médical ;

– Sciences nautiques ;

– Contrôleur aérien ;

– Pilote du cadre auxiliaire

-> Pour plus d'infos sur les études ou les carrières

Il est important de noter que l'accord de gouvernement (page 192) prévoit une expansion dans les cursus proposés à ERM et dans les choix des cursus extra-muros et qu'une demande croissante de militaires est prévue pour les années à venir.



8 mars : Qu'est-ce qui a changé pour les femmes en

Belgique cette année ?



Le 8 mars, c'est la **Journée internationale des droits des femmes**. Mais concrètement, est-ce que la situation des femmes en Belgique s'est améliorée cette année ? Entre nouvelles lois, avancées sur le marché du travail et inégalités persistantes, voici un récap de ce qui a bougé en bien et en mal.

Des lois pour mieux protéger les femmes

Bonne nouvelle : l'Union européenne a adopté sa toute première loi contre la violence faites aux femmes. Portée par la Belgique, cette loi impose aux pays de l'UE de renforcer leur lutte contre les violences sexistes et domestiques. Parmi les avancées, il y a la criminalisation de certaines cyberviolences comme la diffusion d'images intimes sans consentement ou le cyberharcèlement. L'objectif ? Que toutes les victimes, peu importe leur pays, aient les mêmes droits et protections.

Sources : Présidence belge Conseil de l'Union européenne ; Union européenne

Travail : plus d'égalité, mais pas encore parfait

Côté salaire, il y a du mieux : pour la première fois en

Belgique, les femmes ont reçu des augmentations de salaire aussi souvent que les hommes. Mais attention, les personnes qui travaillent à temps partiel – majoritairement des femmes – en bénéficient beaucoup moins. Et même si l'écart salarial global est faible en Belgique (environ 5%), il grimpe à 18% pour les postes hautement qualifiés.

Autre point positif : les femmes de 20 à 24 ans sont plus nombreuses à obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur que les hommes. Un atout pour l'avenir, même si certaines inégalités persistent dans les choix d'études et les opportunités professionnelles.

Sources : La libre Belgique ; Attentia ; Rtl

Les travailleuses du sexe enfin reconnues

C'est une première en Europe : la Belgique a complètement décriminalisé le travail du sexe. En clair, être travailleuse ou travailleur du sexe est maintenant considéré comme une activité professionnelle comme une autre. Les personnes concernées peuvent bénéficier de sécurité sociale, de contrats de travail et de protections légales. Par exemple, chaque travailleuse du sexe a maintenant le droit de refuser un ou une cliente, un acte sexuel ou la manière de le pratiquer.

Source : Utsopi

Des défis toujours présents

Malgré ces avancées, il reste du chemin à parcourir. L'égalité salariale est encore loin d'être acquise, surtout dans les postes à responsabilité. Les femmes continuent aussi de jongler entre vie professionnelle et vie privée, avec un accès limité aux postes de direction et des difficultés à être augmentées quand elles travaillent à temps partiel.

Bref, si la Belgique progresse sur l'égalité femmes-hommes, il y a encore du boulot ! Le 8 mars, c'est l'occasion de célébrer

les avancées… et de rappeler que le combat continue.

Animations autour de la Journée internationale des droits des femmes



Comment se déroulera la journée du 8 Mars 2025 ?

Ce samedi 8 mars, se déroulera un peu partout dans le pays,

des animations autour de la lutte contre les inégalités que les femmes continuent de rencontrer. Une volonté de dénoncer les injustices, une envie de passer une chouette journée entre amis ou simplement assouvir sa curiosité, toutes les excuses sont bonnes pour y jeter un coup d'œil. Voici, quelques exemples d'organisations participantes à la Marche.

Maison des femmes de Schaerbeek

A Bruxelles, vous aurez l'embarras du choix. Entre autres, la maison des femmes qui dès 10h se rassemblera en plusieurs ateliers avec pour mot clef « LoveLoveLove » : ballon, guirlande, poème et plus encore afin de s'attaquer aux préparatifs. A partir de 14h30, elles organisent également une parade dansante tout le long de la rue Josaphat, pour y procéder à son habillement des différentes créations faites plus tôt dans la journée.

Oxfam

Oxfam a pris l'initiative depuis le 1 mars et jusqu'au 15 mars, de mettre à l'honneur sur leur site internet et leurs réseaux sociaux, 8 femmes en développant leur parcours inspirant. Plongez-vous dans les histoires de vies de Sophie, Maggy, Claire, Ysaline, Selyna, Jori, Kcoko et Maanya, et ressortez-en transformé.

Platform Abortion Right

Cet plateforme coordonné par le Centre d'Action laïque qui se bat au quotidien pour les droits des femmes, organise un stand qui vaut le détour, à partir de 11h à la place Albertine. Pour ensuite, amener leur enthousiasme et détermination à la Marche, où tout le monde se rejoindra. Après quoi, plusieurs concerts et animations seront au rendez-vous.

Les Zelle

Les Zelle ont vu les choses en grand. Le mouvement qui se bats corps et âmes contre les mesures inégalitaire et discriminante de l'accord Arizona, organisent un premier rendez-vous à 11h à la place Albertine. Différentes activités sur leurs luttes seront exposées. Pour ensuite, participer à la Marche à 15h.

Peu importe où vous vous trouvez, les Zelle sont là et vous attendent avec de merveilleuses activités à chaque fois. Elles seront présentes à Liège, Charleroi, La Louvière, Mons, Anvers, Gand, Louvain, Hasselt et Courtrai.



Accord de gouvernement,

qu’est-ce que cela implique pour les jeunes ?



Ces derniers temps, on entend beaucoup parler de l’accord de coalition du nouveau gouvernement. Mais de quoi s’agit-il et qu’implique-t-il concrètement ?

Un **accord de gouvernement** est un document rédigé par les partis politiques qui forment le gouvernement. Il sert de **feuille de route politique** pour la durée de la législature (2024-2029) et définit les grandes orientations, les réformes et les priorités que le gouvernement entend mettre en œuvre.

Il ne s’agit donc pas d’un texte juridiquement contraignant car il doit encore être négocié, précisé et transcrit par des lois. A l’heure actuelle il ne s’agit donc pas encore de mesures concrètes et applicables.

Parmi les nombreuses mesures que contient cet accord certaines touchent directement les jeunes :

Jobs étudiants :

Il est prévu que la limite d’heures pour travailler sous **contrat étudiant**, tout en bénéficiant des cotisations sociales réduites, soit augmentée. Elle passerait donc de 475 heures à 650 heures.

Aussi, il sera permis de travailler comme étudiant dès l’âge

de 15 ans et non pas 16, même sans avoir suivi les deux premières années du secondaire.

Stage d'insertion professionnelle :

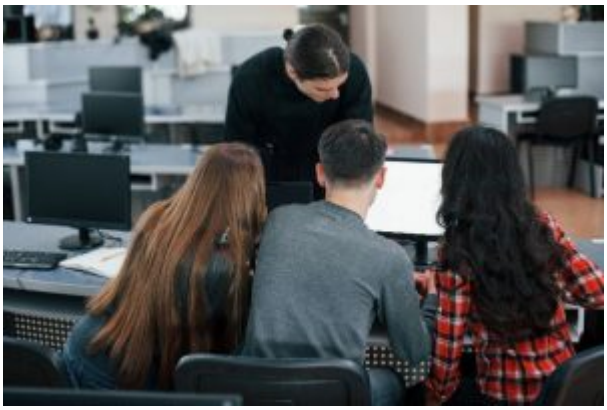
Pour les jeunes demandeurs d'emploi sortant des études, la période du stage d'attente sera raccourcie. En pratique, un jeune devra donc attendre 156 jours et non plus 310 avant de pouvoir bénéficier des **allocations d'insertion**. Attention, les obligations relatives au stage d'insertion professionnelles resteraient a priori toujours d'application (à ce sujet, voir la page sur le stage d'insertion professionnelle).

Visas étudiants :

Les conditions pour l'octroi de certains **visas étudiants** risquent d'être renforcées notamment avec l'obligation d'apporter une « caution de retour ».

Quoiqu'il en soit, nous restons attentifs à ces potentiels changements et ne manquerons pas de t'informer si ces mesures viennent à être concrétisées !

ReStart : Une formation pour réussir sa réorientation



Tu remets en question ton orientation ? Tu vis une situation d’échec scolaire et tu ne sais pas quoi faire ?

Le **programme ReStart** aide les étudiants de l’enseignement supérieur, principalement ceux en première année, qui rencontrent des difficultés ou souhaitent se réorienter.

Il offre une formation intensive, incluant des cours pratiques et théoriques, ainsi qu’un stage. Le but est de préparer les participants à une nouvelle orientation professionnelle ou académique. Ce programme, d’une durée de trois mois (mars à juin 2025), coûte 200€ et inclut un accompagnement personnalisé pour chaque participant.

Les inscriptions se clôturent le 7 mars 2025.

Pour en savoir plus sur les conditions d’inscription et le programme détaillé, rendez-vous sur le site officiel. Plus d’infos sont disponibles ici.

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES